

CONSEIL MUNICIPAL

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU LUNDI 27 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt sept septembre, le conseil municipal de la commune de Fleury les Aubrais était réuni dans la salle Camille Claudel à La Passerelle, sous la présidence de Mme Carole CANETTE, Maire, par suite d'une convocation individuelle en date du 20 septembre 2021, annoncée au public, conformément aux dispositions de la loi du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions.

Présent(e)s :

Mme Carole CANETTE, M. Bruno LACROIX, Mme Mélanie MONSION, M. Grégoire CHAPUIS, Mme Marilyne COULON, M. Johann FOURMONT, Mme Nasera BRIK, M. Bernard MARTIN, Mme Guylène BORGNE, M. Hervé DUNOU, Mme Christelle BRUN-ROMELARD, M. Sébastien VARAGNE, M. Evelyne PIVERT, M. Alain LEFAUCHEUX, Mme Tetiana GOUESLAIN, Mme Valérie PEREIRA, M. Benjamin DELAPORTE, Monsieur Thierry TERNISIEN D'OUVILLE, Mme Isabelle MULLER, M. Anthony DOMINGUES, M. Rémi SILLY, M. Eric BLANCHET, M. Stéphane KUZBYT, Mme Christine BOUR, Mme Sandra DINIZ SALGADO, M. Maxime VITEUR, Mme Sandra SPINACCIA, M. Bienvenu François NIOMBA DAMINA

Absent(e)s avec pouvoir :

M. Michel BOITIER (donne pouvoir à Mme Marilyne COULON),
M. Thierry METAIS (donne pouvoir à M. Bruno LACROIX),
M. Patrice AUBRY (donne pouvoir à M. Bernard MARTIN),
Mme Isabelle GUYARD (donne pouvoir à Mme Mélanie MONSION) à partir du point n°4,
Mme Karine PERCHERON (donne pouvoir à Mme Carole CANETTE) à partir du point n°6,
M. Zouhir MEDDAH (donne pouvoir à M. Grégoire CHAPUIS) à partir du point n°2

Absent(e)s sans pouvoir :

M. Edoukou BOSSON

Mme Sandra SPINACCIA remplit les fonctions de secrétaire.

ORDRE DU JOUR

- I. Désignation du secrétaire de séance**
- II. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 29 juin 2021**
- III. Décisions prises par Madame la Maire – Information**
- IV. Affaires métropolitaines**
- V. Projets de délibération**

VIE INSTITUTIONNELLE

- 1) Modification de la composition des commissions municipales

EMPLOI - FORMATION

- 2) Convention de partenariat avec l'association « 2000 emplois, 2000 sourires »

TRANSITION ECOLOGIQUE

- 3) Conventions de partenariat relatives aux ruches municipales
- 4) Appel à projet « Jardins éphémères » - Demande de fond de concours auprès d'Orléans Métropole pour le jardin « L'éclosion des sens »

SPORT

- 5) Exonération de la redevance d'occupation du domaine public de la SASP Fleury Loiret Handball dans le cadre de la crise sanitaire liée à la COVID 19
- 6) Conventions de mise à disposition quadripartites du stand de tir de Fleury-les-Aubrais au profit de la police intercommunale des transports d'Orléans et de la police municipale de la ville d'Orléans

SERVICES TECHNIQUES ET URBANISME

- 7) Déclassement d'une partie d'une venelle rue Condorcet et cession au riverain
- 8) Déclassement de domaine public rue Jeanne Labourbe et cession au riverain
- 9) Mise à jour du tableau de classement de la voirie sur le territoire communal

La séance est ouverte à 19 h25.

Madame la Maire

Mesdames et messieurs, bonsoir à toutes et à tous. C'est notre dernière séance à la Passerelle, nous devrions réintégrer prochainement la salle du conseil municipal. Il faudra que nous fassions des tests de son car nous sommes dans des conditions qui certes s'inscrivent dans le temps mais restent extraordinaires au regard du contexte sanitaire. Une fois réintégrée la salle du Conseil, il faudra veiller à ne plus avoir les problèmes de son que nous rencontrons aujourd'hui.

Je déclare ouverte la séance. Nous accueillons un nouveau conseiller municipal, ce qui est comme à chaque fois un grand moment.

Suite à la démission de Christelle MAES, c'est un grand plaisir de vous accueillir Thierry TERNISIEN D'OUVILLE, Monsieur le Conseiller municipal. Bienvenue.

Applaudissements

Comme je le dis à chaque fois, l'équipe est à votre disposition si besoin, ce n'est jamais facile de prendre un mandat en cours de route.

Je vous donne la parole.

Monsieur TERNISIEN D'OUVILLE

Merci Madame la Maire, merci à toutes et à tous. Je vais dire simplement quelques mots que je vais lire pour rester le plus précis possible.

C'est une sombre période, au plan politique, pour exercer un premier mandat qui plus est à un âge dit fragile par une société qui fuit la mort. Je lis beaucoup ceux qui ont écrit pendant et à l'issue des 30 années terribles du XX^e siècle. J'admire leur lucidité et leur courage et j'essaie de m'en nourrir. De Paul Valéry à Albert Camus en passant par Hannah Arendt et tant d'autres. Aujourd'hui après les 30 glorieuses et les 30 piteuses notre ressort moral semble bien affaibli.

Pour exercer ce mandat, collectif et individuel, une devise me revient. Celle des compagnons du devoir. Servir sans se servir ni s'asservir. Si les élus servent leurs concitoyens, ils ont beaucoup été accusés de se servir. Le plus souvent à tort mais quelquefois à raison. Mais aujourd'hui c'est le second risque qui nous menace.

Ne sous-traitons pas aux experts de tout type les choix qui touchent à ce qui est la raison d'être de la politique : la liberté. Sous peine d'être asservis et d'asservir les citoyens que nous représentons. Confrontons nous à la complexité des temps présents en affrontant directement les questions et les défis posés par une science asservie à la technique et qui dirige le monde. Dirige vers où ? Vers l'abîme s'interroge Edgar Morin, qui, à travers ses cent années de vie et une œuvre prolifique nous fournit de quoi éclairer les temps présents.

Nous vivons une époque terrible et exaltante. Exaltante parce que terrible.

Soyons en dignes.

Madame la Maire

Merci Monsieur le Conseiller municipal.

I. Désignation du secrétaire de séance

Tous les conseillers municipaux étant installés, je vous propose de désigner ce soir Madame Sandra SPINACCIA secrétaire de séance. Je vous remercie.

Madame Sandra SPINACCIA est désignée secrétaire de séance.

II. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 29 juin 2021

Madame la Maire

Avez-vous des remarques concernant ce procès-verbal ?

Monsieur KUZBYT

J'ai deux remarques de fond importantes. Je vous renvoie à la page 22 : dans la partie traitant de la vente de terrains à un promoteur immobilier, nous avons estimé à l'époque qu'il fallait poser la question préalable, car il nous semblait qu'il y avait un défaut de concertation. Le débat s'est passé en deux temps. D'abord répondre à la question « faut-il examiner le projet de la vente des terrains à un promoteur privé ? ». À cette question le conseil municipal a jugé que oui. Or, en bas de la page 22, il est indiqué que la majorité s'accorde sur le fait qu'il n'y a pas lieu de délibérer sur ce sujet et poursuit donc avec la délibération de fond. Je veux bien, auquel cas on ne vend pas les terrains, mais il m'avait semblé que vous aviez effectivement décidé de vendre le clos du Perron à un promoteur privé.

Madame la Maire

Je ne comprends pas bien le sens de votre intervention. Dans la phrase en bas de la page 22 - « la majorité s'accorde sur le fait qu'il n'y a pas lieu de délibérer sur le sujet », il s'agit bien de ne pas délibérer sur le sujet de la question préalable.

Monsieur KUZBYT

Pour autant nous avons voté.

Madame la Maire

Sur le fait qu'il n'y avait pas lieu de délibérer sur la question préalable. Et ensuite nous avons délibéré sur la vente du clos du Perron.

Monsieur KUZBYT

C'est bien pour cela que vous avez décidé qu'il était nécessaire de délibérer.

Madame la Maire

Je vous propose de préciser en indiquant : « il n'y a pas lieu de délibérer sur la question préalable mais il y a lieu de délibérer sur le sujet principal ». C'est noté.

Il n'y a pas d'autres remarques. Je sou mets donc – avec cet amendement - le procès-verbal à votre approbation. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Le vote est adopté à l'unanimité.

Approuvé à l'unanimité.

III. Décisions prises par Madame la Maire – Information

COMMANDE PUBLIQUE

1/ Attribution d'un contrat direct à la société AVENSIA (37 – Chambray-les-Tours) en date du 7 septembre 2021 ayant pour objet une mission de programmation pour la création d'un EHPAD à Fleury-les-Aubrais pour un montant de 34.150,00 €HT.

2/ A l'issue de la consultation, dans le cadre d'un groupement de commandes avec Orléans Métropole, ayant pour objet la coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs (3 lots), il a été attribué les accords-cadres multi-attributaires suivants :

Lot 1 « Mission SPS travaux VRD, réseaux et aménagements extérieurs » à :

- prestataire 1 : PRESENTS (69 – Lyon)
- prestataire 2 : QUALICONSULT SECURITE (45 – Saint-Jean-le-Blanc)
- prestataire 3 : BTP CONSULTANTS (37 – Saint-Cyr-sur-Loire)

Lot 2 « Mission SPS travaux bâtiments » à :

- prestataire 1 : QUALICONSULT SECURITE (45 – Saint-Jean-le-Blanc)
- prestataire 2 : PRESENTS (69 – Lyon)
- prestataire 3 : DEGOUY-COSSEC (77 – Lognes)

Lot 3 « Mission SPS travaux ouvrages d'art et génie civil » à :

- prestataire 1 : PRESENTS (69 – Lyon)

Ces marchés ont été notifiés en date du 17/06/2021.

Ces marchés ont été attribués sans montant minimum et maximum pour une durée de 1 an du 17/06/2021 au 16/06/2022, reconductible 3 fois 1 an.

Madame la Maire

Le sujet le plus important est l'attribution d'un contrat direct à AVENSIA pour l'AMO pour la création de l'EHPAD. Je précise qu'il ne s'agit pas de l'AMO pour le bâtiment architectural mais pour nous aider à voir comment on peut passer le projet. C'est une nouveauté et nous avons besoin de quelques accompagnements.

J'en profite pour vous dire que nous avons tenu, à deux reprises, le premier Conseil d'administration de cet EHPAD. Une première fois parce que le Conseil d'administration est composé statutairement d'un certain nombre de membres qui pour l'instant ne peuvent pas être désignés. Il y a de droit par exemple des représentants des usagers et du personnel. Or, pour l'instant, il n'y a pas de résidents ni de personnels dans l'EHPAD. Nous sommes donc mécaniquement confrontés rapidement à un problème de quorum et nous nous sommes retrouvés une première fois dans cette situation. D'où la tenue d'une seconde session. Nous avons proposé à cette occasion la désignation de Mme BORGNE comme vice-présidente de ce Conseil d'administration. Nous avons également adopté le règlement intérieur de l'organisation de l'EHPAD.

Madame BOUR

Je souhaiterais poser une question. Je voudrais comprendre pourquoi c'est la Ville qui passe un contrat direct d'AMO alors que l'État est la seule ressource finalement compétente pour le faire.

Madame la Maire

Nous avons vu cela, d'ailleurs en présence du trésorier. C'est très simple en fait : pour le moment, le budget n'est pas encore créé. Mais ce qui a été convenu avec le trésorier, ce sont des lignes spécifiques créées sur notre budget de manière à ce que tout soit identifié et soit repris ensuite par l'EHPAD, dans un second temps. De toute façon il faudra prochainement monter les budgets, c'est prévu lors d'un Conseil d'administration en octobre.

M. KUZBYT

J'ai également une question sur ce premier point. J'aimerais connaître les conditions de l'appel d'offres d'avril et avoir des précisions sur les critères d'attribution. Avez-vous fait appel à plusieurs candidats ?

Madame la Maire

Il y a eu une consultation simple avec trois prestataires. Ceux qui sont curieux pourront aller regarder. AVENSIA est vraiment spécialiste dans le domaine.

IV. Affaires métropolitaines

Madame la Maire

Je vous propose d'aller vite sur ce sujet car nous l'avons déjà évoqué. Nous venons d'avoir une commission générale sur les transports. Je vous rappelle également que nous avons l'enquête publique du PLU qui est ouverte à partir de demain jusqu'au 12 novembre. Trois permanences auront lieu à Fleury-les-Aubrais le 6 et 20 octobre et le 3 novembre de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30.

Ville de Fleury-les-Aubrais

Je souhaite également vous donner quelques informations sur un sujet qui est de la compétence métropolitaine mais nous concerne directement, il s'agit des contrats de ville. Il s'agit pour rappel d'un dispositif de l'État qui permet de financer des acteurs, des projets de quartiers prioritaires.

[passage inaudible de 20min19 à 22min04]

Les priorités qui en sont ressorties sont l'éducation et la parentalité ; la santé ; les valeurs de la République et de la citoyenneté ; l'emploi ; le cadre de vie...

[passage inaudible de 22min28 à 23min10]

Je vous en dirai davantage quand on aura avancé mais on travaille sur ce qu'on appelle le PLH (Plan Local de l'Habitat) qui va définir sur chacune des communes ce qui va se faire en matière d'habitat, non pas programme par programme mais en tous cas des objectifs : en matière de nombre de logements ; de logements sociaux ; de logements sociaux intermédiaires.

Nous sommes en train d'y travailler, chacune des communes, en lien avec le projet métropolitain, le SCOT, le PLUM et les prescriptions de l'État pour avoir les aides à la pierre, etc. Tout cela s'inscrit dans un tissu réglementaire et légal. Une fois que ces objectifs seront brossés, je reviendrai évidemment vers vous pour vous les donner car cela donne aussi une perspective de l'évolution de la Ville.

Madame BOUR

Je souhaite revenir sur la question des quartiers prioritaires et des contrats de ville. Nous avons vu l'annonce de l'arrivée d'une caravane avec des urbanistes qui réfléchissent pour la Maison pour Tous Jean Vilar. Est-ce que cela a également fait l'objet d'une commande publique ?

Madame la Maire

Cette concertation sur la Maison pour tous Jean Vilar est un peu l'antichambre du projet puisqu'il s'agit d'associer les habitants dans une forme de dynamique de service sur le thème « Ma maison rêvée » pour écrire le programme.

Ce sont des programmistes qui sont sur site : l'idée est de pouvoir recueillir et consolider la parole des habitants et de la retranscrire dans le programme dans le cadre du marché. Nous sommes sur une concertation sur un marché de prestations intellectuelles qui fera partie de la prestation globale puisque nous rattacherons cette concertation au budget global de la Maison pour tous. De la même façon que nous rattacherons la démolition au projet de construction.

Madame BOUR

C'est étonnant que l'on n'ait pas la commande du coup. La prestation commence avant la commande, c'est surprenant.

Madame la Maire

Ce que l'on vous dit simplement c'est que cela rentre dans le budget que l'on a prévu. On est sur une prestation d'un coût de 15 000 euros donc en-dessous des seuils.

Mais on m'indique que votre question de savoir pourquoi il n'y a pas d'information sur ce sujet est pertinente. Nous rajoutons donc ce point à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

Monsieur SILLY

Très rapidement, car il n'est pas de coutume d'avoir l'occasion de rebondir sur ces questions, merci de nous laisser le faire. J'ai écouté avec beaucoup d'attention les critères de priorisation sur le contrat de ville. Est-ce que les acteurs auront une grille ?

Madame la Maire

Nous avons prévu de les rencontrer.

Monsieur SILLY

Mais est-ce qu'ils vont repartir avec des outils pour le montage de leurs dossiers ?

Madame la Maire

Non ce n'est pas notre rôle, c'est à eux de monter leur dossier. Nous allons les rencontrer pour les informer de nos priorités politiques, avec un discours convergent des élus et de la Préfecture, avec laquelle nous nous sommes concertés. Nous n'intervenons pas sur la façon pour les acteurs de monter leur projet, mais il y a une plateforme avec des formulaires et des outils.

Monsieur SILLY

J'ai deux autres remarques. Je rejoins un peu la remarque de Christine BOUR : même si on est parfois sous les seuils – et même s'il y a une différence entre une prestation intellectuelle pour envisager demain une Maison pour tous au cœur d'un quartier ou la création d'un EHPAD – nous pourrions avoir davantage d'informations.

Madame la Maire

Je pense que cela a été évoqué en commission.

Madame BOUR

Pourquoi en commission ?

Madame la Maire

Parce que c'est le lieu de travail des projets, c'est leur rôle. Je fais cependant mon *mea-culpa* sur le fait qu'il doive y avoir une information en conseil municipal. Nous le ferons la prochaine fois et vous avez raison sur ce point. Mais concernant le fait de préciser les modalités, pour le coup c'est le rôle de la commission.

Monsieur SILLY

Juste une remarque et je souhaite la bienvenue à notre nouveau collègue. Le départ de Mme MAES signifie-t-il également son départ de la Métropole ?

Madame la Maire

Absolument. La suivante sur la liste était Mme BRIK, qui pour des questions de disponibilité professionnelle ne souhaite pas siéger. C'est donc Mme BORGNE qui va rejoindre les bancs du conseil métropolitain.

VI. Projets de délibération

Questions orales

Madame la Maire

Il n'y a pas de questions écrites. Nous allons aborder, si vous le voulez bien, les questions orales. Il y en a trois, la première est celle de M. KUZBYT.

Monsieur KUZBYT

Madame la Maire, nous sommes très régulièrement interpellés sur le problème du manque de médecins à Fleury. En effet, depuis un an, la situation ne s'est pas améliorée et s'est même dégradée sous certains aspects.

Vous vous souvenez que vous aviez défendu l'idée que toutes les solutions permettant d'augmenter le nombre de créneaux de rendez-vous auprès de médecins seraient étudiées, sans en exclure aucune, le salariat des médecins étant une des possibilités parmi d'autres.

Nous avons dit également que cette approche ne pourrait se faire que dans le cadre métropolitain, pour éviter la concurrence entre communes, et en associant les professionnels eux-mêmes.

Vous vous étiez engagée, dans le cadre du Plan d'urgence à, dès votre arrivée, lancer le recrutement de médecins salariés. Il y a déjà un an, au cours du conseil municipal du 28 septembre 2020, nous vous demandions où vous en étiez. Nous vous le redemandons aujourd'hui : où en êtes-vous dans le recrutement des médecins salariés que vous aviez promis

Madame la Maire

Première bonne nouvelle, je ne lâche pas cette idée. Mais il n'y a pas que des bonnes nouvelles car le sujet est complexe, cela nous le savions. Cela demande beaucoup de travail, à la fois pour les élus mais aussi pour les services techniques en charge de ce dossier.

Mme BORGNE a effectué des rencontres, notamment avec les communes qui ont mis en place ce type de projets.

Il se trouve que dans le Loiret, nous avons une problématique, le ratio est de 77 médecins pour 100 000 habitants alors qu'au national il est de 103 médecins. À cela s'ajoute un vieillissement préoccupant des professionnels médicaux.

Nous échangeons avec l'ARS, avec la CPAM. La première chose, c'est le conventionnement. Et le deuxième axe, je ne vais pas vous en dire beaucoup car je ne vais pas dévoiler des choses qui ne sont pas encore définies et arrêtées mais il y a des pistes qui s'échafaudent sur le lieu. Mais je ne voudrais pas que cela suscite des appétits.

Dans l'idéal, il s'agit du recrutement de deux médecins, d'un poste de secrétariat médical et probablement du temps technique, de régie. Mais on ne peut pas lancer d'annonce tant que le conventionnement avec la CPAM n'est pas fait. Nous ne sommes pas en mesure à ce jour de vous donner un calendrier mais nous sommes aussi pressés que vous, croyez-le.

Il y a deux autres questions orales.

Monsieur SILLY

Je profite de ma question pour souhaiter une excellente retraite à notre Directrice adjointe de la police municipale, qui a beaucoup fait ici à Fleury.

Juste une question très simple, Madame la Maire : nous avons eu des échanges il y a plusieurs mois sur des difficultés d'ordre relationnel au sein de cette Direction municipale. J'ai découvert comme d'autres avec un peu d'étonnement le départ un peu précipité du Directeur de la police municipale. Nous nous étions promis d'en reparler, vous m'aviez juré de revenir vers moi sur l'évolution de sa situation et je voudrais juste savoir comment on en est arrivés à cette réalité-là. Encore une fois, l'apprendre dans la presse n'est pas la voie normale.

Madame la Maire

[passage inaudible de 41min10 à 41min47]

Le Directeur de la police a simplement fait part de son souhait de mutation et nous l'avons accepté. Cela correspondait d'ailleurs à des souhaits qu'il avait déjà exprimés.

Son remplacement se fait par recrutement en interne. Cela va être évoqué en Comité technique et en commission. Il n'y a pas de difficulté particulière.

Monsieur DOMINGUES pour la seconde question.

Monsieur DOMINGUES

Je souhaite effectivement vous poser une question concernant la métropole.

Mais avant, je souhaite m'adresser à l'ensemble des élus présents ce soir, et au-delà l'ensemble des Fleuryssois que nous représentons.

Elu en 2014 aux côtés de Marie-Agnès Linguet, j'y reviendrais, je me suis engagé sans compter pour les Fleuryssaises et les Fleuryssois, du plus jeune au plus âgé, de la problématique individuelle aux investissements structurants. Devenir élu local, c'est consacrer du temps et de la force à l'intérêt commun, à animer avec l'appui de nos services municipaux le service public, à défendre ce qui accompagne dans l'équité l'ensemble des citoyens dans les différentes étapes de la vie d'homme ou de famille. Devenir élu local, c'est aussi porter des valeurs et sans cesse les réaffirmer : Liberté, égalité, fraternité. Conseiller municipal délégué au budget du regretté Jean-Pierre Barnoux, devenu Adjoint en charge notamment des finances, de l'enfance, de la petite enfance, de l'éducation et de la jeunesse, j'ai eu plaisir à porter au-delà des valeurs, des idées auxquelles je crois fort : l'école comme ascenseur social, le respect et le goût de l'effort,

l'adaptation du service public face à une société et des attentes familiales qui évoluent. Devenir élu local, c'est enfin défendre une vision pour la ville. Avec Marie-Agnès Linguet, et dans le prolongement de l'action initiée par Pierre Bauchet, nous avons accompli beaucoup pour les Fleurysois. Bien au-delà du projet que nous proposons en 2014, nous avons engagé de profondes modifications en faveur de l'intérêt général. En effet, malgré la forte baisse de dotations décidée par le gouvernement socialiste de l'époque, nous avons ouvert une maison de santé pluridisciplinaire et un espace emploi formation, augmenté le nombre de policiers municipaux pour accroître la sécurité dans notre ville, démultiplié les temps d'échange avec la population et renforcer l'animation de notre ville avec de nombreux événements, considérablement investi en faveur des écoles (près de 4 millions d'euros au cours du mandat), favorisé le sport et la culture pour tous, dans et hors les murs avec la gratuité de la bibliothèque, BDthèque, ludothèque et la modernisation des équipements sportifs, agi pour une ville durable en améliorant la consommation énergétique des bâtiments et en accompagnant la mise en œuvre du large projet de ville INTERIVES, et enfin en désendettant très fortement notre ville pour lui redonner des marges de manœuvre. Ceci, sans compter le travail colossal que nous avons pu mener auprès des bailleurs sociaux et des syndicats de copropriété pour améliorer l'habitat. Lamballe se transforme aujourd'hui grâce à nous: les immeubles présentent des façades colorées et retrouvent une seconde jeunesse. Le vaste chantier du quartier de Villevaude est sur les rails, sans parler des ensembles immobiliers des Andrillons. C'est humble mais fier que je défends à nouveau ce bilan devant vous ce soir. En 2020, Madame la Maire avec votre équipe vous avez remporté les élections dans un contexte sanitaire et politique turbulent. Dès lors, j'assume avec passion et exigence la Présidence du premier groupe d'opposition de Fleury, comptant 5 élus motivés pour construire le Fleury de demain.

Néanmoins, et pour des raisons personnelles, familiales, je souhaite faire évoluer mon engagement au service de la population. C'est pour cela qu'après ce conseil je quitterai mon poste de Président de groupe et le siège que j'occupe depuis 7 ans dans notre hémicycle. J'ai toute confiance en mon groupe, l'équipe Fleury vers demain, pour consacrer l'envie et l'énergie nécessaire pour vous faire des contres propositions et vous faire part des inquiétudes et des insatisfactions de la population. Et il va leur en falloir de l'énergie! Car un an, entre votre 1ère décision qui fut celle de vous augmenter, vous et vos adjoints, de près de 20%, la décision d'arrêter la distribution des dictionnaires que nous avons réussi à faire évoluer grâce aux parents d'élèves au travers d'une pétition largement suivie, le retour tardif du marché le dimanche à Lamballe. Il y aurait beaucoup à dire aussi sur votre cumul de mandat exécutif, Madame La Maire, à la Mairie, à la Métropole et à la Région. Sans parler aussi du mépris des minorités et nous aurons l'occasion d'en parler lors de l'examen des délibérations ce soir et du manque de méthode. En tout cas, Fleurysoises, Fleurysois, chers collègues, sachez que mon engagement à vos côtés restera, différent mais présent! Merci chers habitants pour ces années si riches, si intenses, à vous représenter et à vous aider autant que j'ai pu. Je renouvelle mon estime à notre groupe. Une équipe héritière, oui, redevable de l'action publique passée, non. Madame la Maire, je vous remercie de m'avoir laissé la possibilité de m'exprimer.

Ma question est la suivante : les rumeurs d'une volonté de votre part d'augmenter les impôts de la Métropole pour ensuite les redistribuer aux communes se fait de plus en plus importantes, et ce en période de crise que nous connaissons, une période où l'inflation des prix est là mais pas celle des salaires! Ainsi, ma question est simple: êtes-vous pour ou contre une augmentation des impôts pour nos habitants? Et si vous êtes contre, vous engagez-vous à ne pas augmenter les impôts ni à la Mairie ni à la Métropole durant l'ensemble de vos mandatures ? Merci.

Madame la Maire

Merci M. DOMINGUES. En préalable déjà quelques mots pour vous remercier de votre engagement pendant toutes ces années au sein du conseil municipal.

Il n'était évidemment pas question d'interrompre votre prise de parole, mais vous seriez venu me voir avant le conseil municipal, je vous aurais laissé un temps, cela aurait été absolument normal et je n'aurais eu aucune difficulté. Nous aurions même pu rendre cela plus solennel.

Pour le reste, vous avez vos appréciations, qui ne me semblent pas totalement convergentes avec le reste de votre groupe mais nous aurons l'occasion d'en parler en d'autres lieux. Je ne doute pas un instant que vous laissez des gens à qui vous manquez, mais que vous verrez autrement,

notamment au sein de la population fleurysoise et auprès des habitants qui suivent votre action et vous sont attachés, avec bienveillance et attention. C'est normal pour un élu et c'est tant mieux.

Je vais vous souhaiter bon vent. Vous évoquez des considérations familiales, j'espère qu'elles sont heureuses, je vous le souhaite de tout cœur. J'aurai moi aussi plaisir le cas échéant à échanger avec vous si vous estimez que cela peut être intéressant.

Concernant la Métropole, je suis un peu surprise en fait. Je vais vous dire, oui, il y a des discussions sur cette question – pas exactement comme vous l'évoquez. Pas vraiment au niveau de la Métropole, qui vous le savez est un établissement public de coopération intercommunale, donc un lieu où les décisions se préparent. Ce n'est pas comme en conseil municipal et dans une ville, car c'est un lieu où les chefs d'équipe municipale ont une place particulière. Ils se parlent avant pour préparer les choses, par exemple en conférence des maires. C'est un endroit où les maires échangent et normalement - non pas sous le sceau du secret, mais en tous cas d'une confidentialité nécessaire - pour que les choses puissent être explorées et parfois abandonnées sans que cela ne jette de trouble. Et qu'elles arrivent ensuite dans les commissions et les instances de la Métropole. Il y a ainsi avant un peu comme un bureau exécutif où les adjoints se retrouvent pour réfléchir sur des pistes d'actions.

Normalement, l'équipe fonctionne bien, même si c'est une équipe particulière puisque ce sont des maires de communes qui ont à collaborer au sein de la Métropole mais n'ont pas tous la même sensibilité. Il y a des sujets qui peuvent arriver sur la table, et c'est très régulier, avec des choses un peu musclées qui se passent.

Ce dont vous parlez, c'est d'un sujet qui a pu arriver sur la table au sein d'une conférence des maires. J'imagine que ceux qui ont pu vous en faire part – avec des dispositions d'esprit pas forcément conformes avec ce que nécessite un travail de qualité – sont également ceux qui vous ont soufflé la question. Et probablement ceux qui portent cette liste-là. Parce que je vais vous dire – sans dévoiler de secret – avant même d'être à cette place, quand j'étais dans l'opposition et que vous étiez dans la majorité, je disais être assez inquiète sur le budget de la Métropole. Il y avait de grands projets qui venaient un peu à mon sens plomber les finances de la Métropole.

Les finances ne vont pas bien, non pas du fait des décisions qui sont prises, mais il y a quand même COMET qui nous coûte 150 millions d'euros. Certes les choses se font dans une forme de consensus mais je me souviens des inquiétudes et des réserves qui étaient émises. De plus, on découvre au fil des mois que le budget a été au départ sous-estimé.

On pourrait se dire on finance tout ce qui a été déjà voté et on n'accompagne plus les communes sur leurs nouveaux projets. Quand on regarde le montant de l'investissement disponible, cela correspond au montant qu'il y a à financer au regard d'engagements déjà pris. Ce qui voudrait dire que plus aucun projet des communes ne pourrait être accompagné par la Métropole si on n'arrive pas à bouger les choses.

Les maires se retrouvent donc pour explorer des pistes : est-ce que cela doit être : la baisse des projets d'investissement ; l'augmentation des recettes, en regardant la fiscalité des entreprises et des ménages ; etc. Mais rien n'est arrivé sur les tables des instances de la Métropole. Je ne vous dis pas que le sujet des finances de la Métropole n'est pas une question essentielle, mais pour le moment rien n'a été proposé aux instances de décisions de la Métropole.

Je trouve – non pas de votre part – que si les choses pouvaient être abordées en toute sérénité par les maires de différentes sensibilités, ce serait tant mieux car cela permet un travail de qualité, respectueux de chacun. Dans le cas contraire cela n'est pas très agréable.

Me concernant, pour vous répondre, je ne suis pas favorable à une augmentation de la fiscalité des ménages, mais je ne peux m'engager à ce que cela ne se fasse pas à la Métropole.

Il n'est pas illogique que des choses soient mises au débat mais des sujets qui sortent comme cela mais je me demande dans quelle mesure nous allons pouvoir travailler sereinement à la conférence des maires.

Monsieur DOMINGUES

On peut difficilement éviter que sur un tel sujet les choses se sachent très vite.

Madame la Maire

Normalement non, pas en conférence des maires. Et encore une fois, rien n'est décidé.

Monsieur DOMINGUES

Il serait logique de souligner peut-être la difficulté pour équilibrer le budget et d'évoquer avec nous les pistes envisagées.

Madame la Maire

Non, c'est un débat métropolitain. Nous n'allons pas rentrer dans un débat mais si j'aborde ces sujets en conseil municipal, je ne peux plus travailler avec les membres de la conférence des maires. Il ne s'agit pas de cacher les choses, mais il y a des temps à respecter, vous connaissez cela très bien.

Et d'ailleurs, sous le mandat précédent, nous n'avions jamais d'information sur la Métropole. Moi je fais cet effort-là, mais il faut aussi laisser la Ville de Fleury travailler comme il se doit là-dessus. Même si j'ai choisi de mettre systématiquement un point sur les questions métropolitaines.

Mais c'est le principe : ce qui se discute en conférence des maires reste en conférence des maires tant qu'il n'y a pas a minima une première orientation qui se dessine.

La seule chose que je peux dire, et je le dis assez souvent, c'est que oui les finances de la Métropole ne sont pas faciles. Mais tout le monde le sait. Mais aucune orientation n'est prise car les maires ne sont pas tous favorables à l'augmentation des impôts des ménages ou des entreprises ; et d'autres sont davantage favorables si besoin était à une augmentation des impôts des entreprises plutôt que des ménages.

Monsieur DOMINGUES

Vous seriez plus favorable à une augmentation des impôts des entreprises que des ménages ?

Madame la Maire

Oui et encore, pas n'importe quel impôt des entreprises. En tout cas, mon orientation n'est pas l'augmentation de l'impôt des ménages, et certainement pas l'augmentation de l'impôt des ménages fragiles.

Je vous propose de passer à l'ordre du jour du conseil municipal et aux projets de délibération.

Madame la Maire donne état des absent-e-s et des pouvoirs et constate que le quorum est atteint.

VIE INSTITUTIONNELLE

1) Modification de la composition des commissions municipales

Madame CANETTE, Maire, expose

Suite à la démission le 10 juillet 2021 de Madame Elsa Douzon de son mandat de conseillère municipale, et conformément à l'article L270 du code électoral, Monsieur Bienvenu François Niomba Damina occupe désormais le siège vacant.

Suite à la démission le 14 septembre 2021 de Madame Christelle Maes de son mandat de conseillère municipale, et conformément à l'article L270 du code électoral, Monsieur Thierry Ternisien d'Ouille occupe désormais le siège vacant.

Vu le code général des collectivités territoriales, en notamment l'article L.2121-22 relatif aux modalités de constitution et de fonctionnement des commissions municipales,

Vu la délibération du Conseil municipal du 27 juillet 2020 fixant la composition des commissions

Considérant qu'il convient d'actualiser la composition des commissions municipales,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal :

- adopte la modification des commissions municipales de la manière suivante :

Commission finances, ressources humaines	
Présidente : Carole Canette	Membres titulaires : Bruno Lacroix Bernard Martin Patrice Aubry Benjamin Delaporte Nasera Brik Grégoire Chapuis Hervé Dunou Anthony Domingues Stéphane Kuzbyt Membres suppléants : Isabelle Muller Christine Bour
Commission coopération économique	
Présidente : Carole Canette	Membres titulaires : Hervé Dunou Johann Fourmont Patrice Aubry Karine Percheron Thierry Métais Rémi Silly Eric Blanchet Bienvenu François Niomba Damina Membres suppléants : Maxime Viteur Stéphane Kuzbyt
Commission transition écologique, rénovation urbaine, patrimoine bâti, logement	
Présidente : Carole Canette	Membres titulaires : Bruno Lacroix Johann Fourmont Sébastien Varagne Bernard Martin Alain Lefaucheux Tetiana Goueslain Zouhir Meddah Thierry Métais Thierry Ternisien d'Ouille Isabelle Muller Christine Bour Membres suppléants : Sandra Diniz Salgado Eric Blanchet

Commission culture, sports, handisports, évènements, patrimoine historique	
Présidente : Carole Canette	Membres titulaires : Marilyne Coulon Bernard Martin Nasera Brik Christelle Brun-Romelard Isabelle Guyard Tetiana Goueslain Michel Boitier Zouhir Meddah Thierry Ternisien d'Ouille Rémi Silly Eric Blanchet Membres suppléants : Maxime Viteur Christine Bour

Commission éducation, petite enfance, jeunesse	
Présidente : Carole Canette	Membres titulaires: Mélanie Monsion Grégoire Chapuis Valérie Pereira Karine Percheron Gyslène Borgne Sébastien Varagne Edoukou Bosson Anthony Domingues Stéphane Kuzbyt Membres suppléants : Isabelle Muller Christine Bour

Commission solidarités, lien intergénérationnel, santé, handicap	
Présidente : Carole Canette	Membres titulaires : Gyslène Borgne Christelle Brun-Romelard Marilyne Coulon Michel Boitier Edoukou Bosson Evelyne Pivert Valérie Pereira Isabelle Guyard Sandra Spinaccia Maxime Viteur Christine Bour Membres suppléants : Isabelle Muller Stéphane Kuzbyt

Commission sécurité, démocratie	
Présidente : Carole Canette	Membres titulaires : Grégoire Chapuis Mélanie Monsion Bernard Martin Hervé Dunou Evelyne Pivert Alain Lefaucheux Benjamin Delaporte Sandra Spinaccia Sandra Diniz Salgado

	Stéphane Kuzbyt Bienvenu François Niomba Damina Membres suppléants : Maxime Viteur Eric Blanchet
--	---

Madame la Maire

On a tenu compte des demandes des uns et des autres.
Avez-vous des questions sur cette délibération ?

Monsieur KUZBYT

Sur le projet de délibération, bien évidemment il n'y a aucune difficulté. Comme nous abordons la vie institutionnelle, c'est l'occasion peut-être d'aborder des sujets connexes.

Madame la Maire

Ce n'est pas le moment, il va falloir que l'on attaque le conseil municipal. Si vous abordez toute la vie institutionnelle, on va mettre du temps. Mais allez-y, rapidement s'il vous plaît.

Monsieur KUZBYT

Avez-vous des précisions sur les motifs de la démission de Mme MAES ?

Madame la Maire

Il s'agit de raisons personnelles.

Monsieur KUZBYT

Vous avez répondu à une question de M. SILLY que j'entendais poser concernant la Métropole. Nous avons compris que c'est Mme BORGNE qui siégerait très prochainement. On comprend aussi du coup que cela modifie les équilibres à la Métropole. Mme MAES était présentée il y a un an comme adhérente à EELV et...

Madame la Maire interrompt M. KUZBYT.

Madame la Maire

Nous allons revenir à l'ordre du jour du conseil municipal car je veux bien être gentille mais là, il y a quand même des limites.

Nous sommes une équipe cohérente, globale. Nous avons indiqué nos priorités : plus justes, plus écologiques et plus dynamiques. Nous avons suffisamment l'habitude de travailler ensemble de manière cohérente, convergente, sans lutte de pouvoir entre nous et cette question-là ne se pose pas.

Et en l'occurrence, si tel était le cas, ce n'est pas à l'occasion d'une délibération sur la composition des commissions municipales que cela doit se faire. Chaque délibération porte sur une question précise et si elle donne lieu à d'autres sujets, cela signifie que le conseil municipal n'est pas tenu et je ne laisserai pas faire cela.

Il est 20 h 35 et je propose maintenant que l'on avance ; si vous avez des questions sur la composition des commissions municipales, je vous écoute.

Je sou mets à votre approbation. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?
Tout le monde prend part au vote.

Adopté à l'unanimité

EMPLOI - FORMATION

2) Convention de partenariat avec l'association « 2000 emplois, 2000 sourires »

Monsieur DUNOU, Adjoint expose

La Ville de Fleury-les-Aubrais participe à la lutte contre le chômage sur son territoire en accompagnant les demandeurs d'emploi en difficulté d'insertion professionnelle.

Cette volonté se traduit notamment par le soutien du forum « 2000 Emplois 2000 Sourires », organisé par l'association du même nom, le jeudi 23 septembre 2021 à La Passerelle.

La Ville souhaite soutenir cette manifestation à hauteur de 1.500 € et mettre à disposition de l'association des moyens humains et de communication pour permettre l'organisation de ce forum.

Le public bénéficiaire de l'action concerne tous les demandeurs d'emploi sans aucune restriction ni participation à verser. L'association est garante du respect des valeurs d'égalité et de laïcité de la République (mixité sociale, égalité hommes-femmes, non-discrimination).

L'objectif est de permettre la mise en relation des demandeurs d'emploi avec les entreprises et centres de formation proposant rapidement des emplois en CDI, CDD ou stages.

Les offres d'emplois et de stages sont recensées en amont des forums et sont promues sur le site internet de l'association.

Il est donc proposé d'approuver une convention ayant pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Ville apporte son soutien à l'association.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission Coopération économique du 14 septembre 2021,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal :

- accorde une subvention de 1.500 € à l'association "2000 Emplois 2000 Sourires" afin d'apporter sa contribution au coût financier de l'opération,

- dit que la dépense correspondante sera imputée en 523 6574 EEF EMPLOI,

- approuve la convention de partenariat avec l'association "2000 Emplois - 2000 Sourires" à l'occasion de la prochaine édition du forum emploi 2021,

- autorise Madame la Maire ou son représentant à signer ladite convention jointe en annexe.

Madame la Maire

Avez-vous des questions ou des interventions ?

Madame MULLER

Merci Madame la Maire. On ne peut que saluer et s'associer à un tel événement. Notre question porte sur le fait de ne pas avoir eu connaissance de cet événement avant. Cela aurait pu être évoqué au précédent conseil municipal.

Madame la Maire

Je comprends bien mais je crois que c'est passé en commission.

Monsieur DUNOU

Il faut savoir que sur la dernière commission il n'y avait aucun représentant de l'opposition. Je peux entendre votre questionnement mais quand on fait des commissions et que personne ne vient, l'information circule plus difficilement. Je peux comprendre que vous souhaitiez être informée mais vous aviez l'occasion de l'être et ne venez pas.

Madame la Maire

On peut comprendre que les élus n'aient pas forcément la disponibilité mais le dossier a suivi le circuit normal de la commission, et de la communication, à la fois sur les réseaux, dans le magazine municipal, etc.

Dans ce partenariat, il y a deux choses. L'association a loué le lieu à titre onéreux et nous avons simplement mis à disposition du personnel pour aider aux aspects techniques. Cela pouvait se faire sans vote.

Pour ce qui est de ce qui vous est demandé aujourd'hui, on vous propose – et évidemment le conseil municipal est souverain, rien n'a été versé – d'ajouter à cette aide humaine et technique une subvention de 1 500 euros.

À titre personnel, je trouve très bien que cet événement se fasse sur notre commune mais, encore une fois, rien n'est versé, et cela se ferait sur présentation d'un bilan financier. Il n'y a en tout cas ni problème démocratique ni problème juridique.

Monsieur SILLY vous avez demandé la parole.

Monsieur SILLY

Merci. D'abord je souhaite vous redire que cet événement est évidemment parfaitement souhaitable sur le territoire. D'habitude, il se déroule au sud d'Orléans, je crois au Zénith, et c'est plutôt bien qu'il vienne au nord car il existe une vie au nord de la Loire. Je me réjouis qu'il y ait eu beaucoup d'entreprises. Merci Hervé d'en avoir parlé si longuement.

Mais, si vous voulez, c'est toujours une question de temporalité. On aurait pu mettre le double pour la demande de subvention, 3 000 euros ne m'auraient pas choqué au vu de la dimension de l'événement et de son caractère inédit sur la Ville. Mais pour un événement qui s'est déroulé jeudi, qui a été évoqué dix jours avant, on nous demande ce soir à posteriori de nous positionner. On arrive toujours en bout de course.

C'est simplement ce qu'on vous a dit, et c'est simplement ce qu'on regrette. Je suis désolé Madame la Maire de vous le redire mais il y a quelques semaines, on nous a demandé de voter le lundi une convention pour des enfants qui étaient partis le matin même. C'est simplement le sens de la remarque de ma collègue et on n'est pas obligés d'avoir des formules sur les absences des uns et des autres.

Je crois que nous essayons tous d'être présents, et vous savez Madame la Maire, pour avoir été longtemps dans l'opposition, qu'il n'est pas toujours simple d'être présent. Pour ma part, j'ai loupé deux commissions, une parce que je n'étais pas invité – l'invitation s'était égarée – et une fois pour m'être cassé le bras.

Madame la Maire

Je ne comprends pas pourquoi il y a tant d'électricité dans l'air. Nous essayons de répondre au mieux aux demandes de dernière minute d'associations qui souhaitent être entendues ; aux questions orales qui donnent l'occasion d'annonces et de prises de parole - que vous avez parfois utilisées pour des tribunes politiques déplacées, mais je ne dis rien. Et là, on vous dit juste que l'information a suivi le process normal, est passée en commission. Je ne vous reproche rien, je vous dis juste que nous avons fait les choses comme elles devaient être faites. Cela s'est travaillé durant l'été.

Encore une fois il n'y a problème ni démocratique ni politique. Ceux qui veulent voter pour le font ; ceux qui ne veulent pas ne votent pas, le conseil municipal est souverain, rien n'a été versé. Il n'y a pas de difficulté, je ne comprends pas pourquoi tout le monde s'énerve.

Monsieur BLANCHET, vous avez la parole.

Monsieur BLANCHET

Nous souhaiterions savoir quel est le coût d'un stand, car il semblerait qu'il éloigne des associations qui ne sont pas aussi actives dans l'accompagnement des chômeurs et ne peuvent pas présenter leur action dans le cadre de ce programme.

Madame la Maire

Nous allons nous renseigner et vous donner l'information, je crois que cela dépend de la taille du stand. Mais vous savez, ce n'est pas une opération commerciale. L'opération est construite avec des bénévoles ; le salon prend les choses de façon un peu différente et essaie de communiquer d'une manière moins institutionnelle que peuvent le faire de grands salons, et certainement pas de façon commerciale. Monsieur DUNOU vous souhaitez intervenir.

Monsieur DUNOU

Quelques petites informations. Ce n'est absolument pas un salon commercial, puisque c'est une association, portée par M. Alex VAGNER ; qui fonctionne sur le bénévolat ; qui travaille avec les services publics que sont Pôle Emploi, la mission locale, les centres de formation, et des entreprises qui souhaitent recruter, former des gens, accueillir des stagiaires.

L'information principale, pour finir sur une note positive, c'est que l'on a accueilli plus de 1000 personnes en une journée, sur un créneau horaire de 9 h-17 h, avec 38 entreprises, un engagement bénévole, des engagements de terrain de tous les élus qui ont pu venir faire un passage.

Pour ma part, j'ai rencontré individuellement les 38 entreprises sur le salon. Je peux vous garantir que le but premier de l'association c'est de défendre l'emploi, de créer de l'emploi, et de connaître toutes les entreprises du territoire et au-delà. Il ne faut pas croire que les chômeurs fleurysois restent à Fleury. Nous sommes en train de travailler sur tout un réseau de formation avec le Département, la Région et la Métropole pour atteindre l'objectif d'un territoire zéro chômeur. Il n'y a aucune démarche lucrative. Tout est fait sur du bénévolat. Et la subvention ne sera versée que si un bilan financier est présenté.

Madame la Maire

Monsieur BLANCHET vous avez la parole.

Monsieur BLANCHET

Vous vous méprenez sur ce que j'ai dit. Je n'ai pas dit que c'était une association à but lucratif, je voulais juste connaître le prix d'un stand.

Madame la Maire

Très bien. Je vous propose de passer au vote.
Monsieur SILLY vous souhaitez intervenir.

Monsieur SILLY

Simplement pour rassurer tout le monde, évidemment qu'on va voter favorablement la délibération. Effectivement il y a un peu d'électricité, on peut peut-être tous retrouver notre calme. Il y a juste la question de la temporalité mais, au fond de vous, Madame la Maire, je suis sûr qu'il y a une petite voix qui vous dit que j'ai raison.

Madame la Maire

Avant de passer au vote, je vous indique que M. MEDDAH a dû nous quitter et a donné son pouvoir à M. CHAPUIS.
Y a-t-il des oppositions ? Des absentions ? Tout le monde prend part au vote et c'est adopté à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité.

TRANSITION ECOLOGIQUE

3) Conventions de partenariat relatives aux ruches municipales

M. FOURMONT, Adjoint expose

Dans le cadre des diverses actions menées par la Ville de Fleury-les-Aubrais en faveur de la Transition écologique, l'activité apicole fait l'objet d'une attention particulière. En effet, les insectes, et principalement les abeilles, contribuent à la pollinisation de 80% des espèces de plantes à fleurs et des plantes cultivées.

La ruche est un moyen de sensibiliser à l'environnement puisqu'il est un exemple parfait pour décrire le fonctionnement d'un écosystème et pour démontrer la valeur du vivant dans toute sa complexité.

La municipalité entend développer des actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement. Dans ce cadre, la Ville choisit de créer un rucher pédagogique, cette initiative favorisant le lien social.

Ainsi, deux apiculteurs bénévoles, MM. Bouchet et Kasper, se sont portés volontaires pour entretenir et accompagner la vie de la ruche installée sur un terrain communal à proximité des serres municipales.

Par ailleurs, la Ville confie à M. Kasper, apiculteur bénévole, l'exploitation et l'entretien de la ruche municipale appelée « rucher Desmoulins » dont elle est propriétaire et lui met à disposition temporaire une parcelle sur la propriété de l'association des Jardins Ouvriers et Familiaux située rue Camille-Desmoulins pour l'installation et l'entretien de 5 de ses ruches en transhumance.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission de la Transition écologique en date du 7 septembre 2021,

Considérant que les conventions ont pour objet de définir les modalités de collaboration entre la Ville de Fleury-les-Aubrais, les apiculteurs, la fédération nationale des jardins familiaux et l'association orléanaise des jardins ouvriers et familiaux,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal :

- approuve la convention de partenariat réglant les conditions de fonctionnement du rucher pédagogique établi sur le site des espaces de la direction du Cadre de vie à Fleury-les-Aubrais,
- approuve la convention réglant les conditions de fonctionnement de l'activité d'apiculture établie sur le site des jardins familiaux situés rue Camille Desmoulins à Fleury-les-Aubrais,
- autorise Madame la Maire ou son représentant à signer lesdites conventions annexées et toutes les pièces nécessaires relatives à ce dossier.

Madame la Maire

Il s'agit d'approuver cette convention de partenariat. Vous avez toutes les précisions dans le cahier de délibération : convention de partenariat pour effet pédagogique ; convention sur les conditions de fonctionnement de l'activité d'apiculture.

Monsieur KUZBYT

Merci Madame la Maire. Pour moi il est assez peu fréquent que des conventions de natures différentes soient votées en même temps au travers d'une seule délibération. Autant pour ce qui concerne le partenariat pour l'installation d'un rucher pédagogique sur le territoire de la commune je trouve cela intéressant autant des questions se posent en ce qui concerne l'installation des ruches sur l'espace appartenant à l'association des Jardins familiaux.

La première demande serait si vous en êtes d'accord de pouvoir séparer le vote des deux conventions qui, vous en conviendrez, ne sont absolument pas de même nature.

Madame la Maire

Elles constituent un projet global.

Monsieur KUZBYT

Oui, on parle d'abeilles dans les deux cas, on est d'accord. Mais dans un cas de figure, on a une convention dont l'objet principal est de constituer un outil pédagogique.

Madame la Maire

Principal mais pas seulement.

Monsieur KUZBYT

Dans le second cas, il s'agit, lorsque l'on examine de près la convention, de produire du miel. Il n'y a aucun aspect pédagogique et d'ailleurs on ne se situe pas sur le territoire de la commune.

Peut-être déjà quelques questions pour nous éclairer : nous avons eu du mal à la lecture de la deuxième convention – qui consiste à installer 5 ruches appartenant aux apiculteurs + une de la commune – à comprendre ce que la Ville apporte dans cette convention quadripartite. Le terrain appartient à la Fédération nationale des jardins ouvriers ; le gestionnaire du site, qui n'appartient pas à la commune, c'est l'association locale des jardins ouvriers.

Nous voyons mal l'apport de la commune à ce partenariat d'autant plus que cette fameuse production de miel reviendrait au final pour 50% à la commune, alors même que la commune apporte peu. Cela me paraît extrêmement curieux comme partenariat.

Dans le projet de délibération, il est fait référence à la société Fleur de miel, en ce qui concerne des questions de propriété intellectuelle. Et nous avons vraiment du mal à comprendre ce que vient faire cette société dans les deux conventions ; liant à la fois des bénévoles, la commune et pour l'une l'association des jardins familiaux. Pouvez-vous nous apporter des éclairages sur ces différents points ?

Madame la Maire

Je vais laisser M. FOURMONT donner les éclairages. C'est un projet sur lequel il a beaucoup travaillé et pour lequel il a une approche globale.

Monsieur FOURMONT

C'est ce qui a été dit avec la chargée de mission. Il a été question de dire que s'il s'agissait des ruches de la commune, sur la partie pédagogique, et parce qu'auparavant, le miel qui a été produit, selon les informations qui nous ont été fournies – coûtait 2 500 euros par an à la commune. Voilà, tout simplement. Je ne sais pas si cela vous a éclairé.

Monsieur KUZBYT

Merci pour ces premiers éléments. Ce que j'essayais de poser comme question – je vais tenter d'être clair – c'est que pour la deuxième convention, il est question d'installer cinq ruches n'appartenant pas à la commune sur un terrain qui n'appartient pas à la commune. L'apiculteur bénévole va produire du miel sur cette parcelle, qui va revenir à 50 % au profit de la commune. On a du mal à comprendre l'apport de la commune dans le dispositif si ce n'est en quelque sorte obtenir du miel gratuitement.

Madame la Maire

Cela s'appelle être capable de mobiliser les énergies du territoire au bénéfice de l'intérêt collectif. M. FOURMONT a travaillé pour mettre en relation des personnes avec des moyens et des passions pour des projets communs. Et la Ville en profite, nous devrions nous réjouir. Je ne vois pas où est la difficulté.

Monsieur KUZBYT

Il y a un certain déséquilibre quand même dans cette convention.

Madame la Maire

On arrive à trouver des partenariats. C'est comme quand on arrive à faire que des brocantes se montent sur le territoire ; qu'un comité des fêtes organise des événements au service du territoire. On pourrait aussi dire que c'est déséquilibré.

C'est un positionnement global que j'ai du mal à comprendre. M. FOURMONT a travaillé pour qu'un projet à dimension environnementale profite à la Ville en y mettant le liant de la Ville et en mettant en musique les énergies et les passions du territoire.

Monsieur KUZBYT

Il n'en reste pas moins qu'en l'absence de la Ville, les deux apiculteurs auraient pu directement se mettre en relation avec l'association des jardins familiaux.

Par ailleurs, sur l'ex-société gestionnaire Fleur de miel, j'ai noté un certain nombre de paragraphes dans les conventions : pourriez-vous nous éclairer sur le rôle qu'elle avait et sur les craintes qu'on peut avoir avec elle. Je fais référence aux articles où on parle d'avocats, de droits d'auteur, de propriété intellectuelle, etc.

Madame la Maire

Je ne comprends pas de quoi vous avez peur. Expliquez-nous. Soit on coupe les cheveux en quatre, soit vous avez une vraie inquiétude.

Monsieur KUZBYT

Oui, nous avons une vraie inquiétude. Lisons l'article 7 concernant la propriété intellectuelle, qui indique que « la ville reste propriétaire de la marque Miel de Fleury. Le présent protocole ne conférant aucun droit de propriété à la précédente société gestionnaire Fleur de miel, cette dernière reste cependant propriétaire de sa marque, le présent protocole ne conférant aucun droit de propriété à la Ville. L'apiculteur – bénévole je le rappelle - s'engage à défendre, indemniser et préserver la Ville contre toute perte et tout dommage, toute dépense y compris les honoraires d'avocat, toute demande ou procédure formulée par un tiers selon laquelle le produit serait en contrefaçon d'un brevet, d'un droit d'auteur ou d'un secret de fabrication ».

On associe donc toutes ces précautions que l'on réclame à l'apiculteur à cette question de la société Fleur de miel. Vous comprendrez les interrogations qui sont les nôtres.

Madame la Maire

Nous avons pris des précautions mais en l'occurrence, ce n'est pas parce que nous avons une inquiétude. Cela a été travaillé avec les services juridiques de la Fédération des apiculteurs. Un modèle de contrat nous a été fourni par la fédération. Je cherche à comprendre : vous avez peur d'un procès ? Qu'on soit en train de spolier un brevet ?

Monsieur KUZBYT

On a peur de rien. On s'interroge sur la convention.

Madame la Maire

Pour le coup, c'est une convention qui a vraiment été travaillée entre la Ville et la Fédération nationale des jardins familiaux. Je ne vois pas ce qui pourrait poser problème.

M. BLANCHET vous souhaitez intervenir.

Monsieur BLANCHET

Je dis simplement qu'il ne faut pas aller trop loin sur le nombre de ruches, parce que ces abeilles prennent de la place aux autres. Il faut les compléter par des friches, ou en multipliant l'existence de fleurs. La pollinisation est très importante pour notre vie future et il faut la favoriser.

Madame la Maire

Vous avez raison. D'ailleurs les premières fois que nous avons échangé avec M. FOURMONT sur les ruches, je lui ai fait part de ces réflexions. Les abeilles domestiques en trop grand nombre peuvent effectivement venir perturber la vie des écosystèmes. M. SILLY je vous donne la parole

Monsieur SILLY

Je suis trop bavard, je vais la donner à M. VITEUR.

Madame la Maire

C'est moi qui donne la parole

Monsieur SILLY

Pardon, volontiers. Je lui laisserai poser la question si vous me laissez le faire.

Madame la Maire

Monsieur VITEUR, allez-y.

Monsieur VITEUR

Bonsoir Madame la Maire, bonsoir à tous. J'ai deux petites questions. La première concernant le miel de Fleury et ses modalités de distribution, par exemple dans nos écoles. Par ailleurs, j'avais vu effectivement qu'il y a des limites à la mise en place de ruches urbaines et j'aimerais connaître la capacité potentielle sur la ville de Fleury. Pour le reste, concernant l'intention de vote, nous allons évidemment l'approuver.

Madame la Maire

Nous avons bien cela en tête. On ne va pas mettre 4 000 ruches sur Fleury-les-Aubrais. Pour ce qui est du miel, je pense qu'il faut attendre de voir la quantité. C'est aussi un outil de sensibilisation, de communication et nous allons voir comment l'utiliser de façon pédagogique. M. FOURMONT, je vous laisse compléter.

Monsieur FOURMONT

Les ruches qui seront sur les jardins seront en transhumance. Elles y resteront environ un trimestre. Pour la production de miel, il reste je crois du précédent mandat autour de 2 000 pots, nous avons donc un peu d'avance. Et effectivement, pourquoi ne pas les distribuer dans les écoles ou lors d'événements sur la commune. Concernant la production, nous avons commencé à regarder. Les apiculteurs m'ont invité à observer ce qui se passait sur les ruches pédagogiques. Pour l'instant la production est moindre, mais c'est une première année.

Madame la Maire

Je vous propose de passer au vote.

Monsieur KUZBYT

Je voudrais Madame le Maire vous réitérer ma demande de la possibilité de dissocier le vote des deux conventions. Vous l'aurez compris il n'ira pas forcément dans le même sens.

Madame la Maire

Je vous ai répondu sur le caractère global du projet qui a été travaillé. Nous passons au vote.

Monsieur KUZBYT

Pouvons-nous dans ce cas avoir une suspension de séance pour pouvoir nous concerter ?

Madame la Maire

Oui. C'est prévu dans le règlement.

La séance est suspendue 5 minutes.

Madame la Maire

Nous reprenons la séance. Je vous indique que nous avons un nouveau pouvoir : Mme GUYARD va devoir s'éclipser et donne son pouvoir dès son départ à Mme MONSION.

M. KUZBYT vous souhaitez intervenir.

Monsieur KUZBYT

Merci Madame le Maire. Juste une explication de vote : nous le redisons, nous ne comprenons pas que deux conventions avec une économie générale complètement différente fassent l'objet d'une seule délibération. Vous avez compris que nous nous posons des questions sur la deuxième. Pour la première en revanche, il n'y a aucune difficulté.

Vous ne voulez pas disjoindre les votes, nous préférons dans ce cas ne pas participer au vote. Étant entendu que le contrôle de légalité fera son travail en Préfecture.

Madame la Maire

Absolument. Je ne vois pas de difficulté, nous verrons. M. VITEUR vous avez la parole.

Monsieur VITEUR

J'ai une petite remarque sur la convention numéro 2. Je ne sais pas si vous l'avez remarqué, il y a un problème de chiffrage avec les articles 6, 7 et 6 – au lieu de 8.

Madame la Maire

OK, donc on remplace, et on renumérote de 1 à 12.

Madame BOUR

Excusez-moi, je crois que dans la deuxième convention il y a une erreur, car il est marqué que le terrain est mis à disposition par la Ville. Or, c'est par la fédération des jardins familiaux.

Madame la Maire

Nous remplaçons donc à l'article 4 par « mis à disposition par l'association ». Ceci étant corrigé, nous passons au vote. Nous avons noté que trois élus ne prennent pas part au vote
Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

**Adopté à la majorité par 31 pour et
3 ne prennent pas part au vote : M. BLANCHET, M. KUZBYT, Mme BOUR**

4) Appel à projet « Jardins éphémères » - Demande de fond de concours auprès d'Orléans Métropole pour le jardin « L'éclosion des sens »

Madame la Maire

Nous avons proposé un projet et je remercie les services pour leur investissement, leur créativité, leur implication et le travail fourni.

M. FOURMONT, Adjoint expose

Orléans Métropole s'est engagée dans une stratégie de développement du végétal en octobre 2018, dont l'un des objectifs est de promouvoir la filière en faisant de l'Orléanais, berceau de l'horticulture, une vitrine du savoir-faire local.

Aussi, la métropole orléanaise, la Chambre d'Agriculture et la Préfecture du Loiret se sont engagées dans un nouveau programme d'actions pour le développement d'une agriculture urbaine durable – Charte agricole 2018 – 2023 dont la création de jardins éphémères relève de l'action n°26.

Un jardin éphémère doit être différent d'un massif classique, être inventif, créatif et inviter les passants à s'arrêter, observer et profiter de l'espace créé.

Un appel à projets ouvert aux 22 communes et aux professionnels du secteur a été lancé au 1^{er} trimestre 2021. La Ville de Fleury-les-Aubrais a été retenue pour sa proposition sur la Place Abbé Pasty.

Ce jardin éphémère est installé du 15 septembre au 7 novembre 2021 inclus. La Ville de Fleury-les-Aubrais bénéficiera d'un fonds de concours de 2.500,00€ pour l'acquisition des matériaux et des végétaux nécessaires à la réalisation dudit jardin.

Pour ce faire, une convention entre Orléans Métropole et la Ville de Fleury-les-Aubrais fixe notamment les modalités d'exécution du jardin éphémère, les engagements des parties en matière

Il est donc proposé d'autoriser Madame la Maire à signer la convention et de solliciter le fonds de concours auprès d'Orléans Métropole.

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu l'appel à projets « Jardins éphémères » lancé par Orléans Métropole,
Vu l'avis favorable de la commission Transition écologique, Rénovation urbaine et Patrimoine bâti du 7 septembre 2021,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal :

- autorise Madame la Maire à signer la convention pour la mise en place du jardin éphémère sur l'espace public d'Orléans Métropole – édition 2021,

- autorise Madame la Maire à demander le versement du fonds de concours auprès d'Orléans Métropole.

Madame la Maire

Merci M. FOURMONT.

Avez-vous des questions ? Mme MULLER, je vous laisse la parole.

Madame MULLER

C'est effectivement un beau projet lancé par la Métropole, qui laisse la place à de belles mises en valeur, c'est certain. En revanche, comme je l'avais évoqué à la commission, tout cela c'est très bien mais il y a des quartiers aussi ici à Fleury qui ne sont pas vraiment mis en valeur, loin de là.

Comment répartir cet embellissement pour qu'il ne soit pas concentré dans certains endroits ? Je souhaiterais savoir également quel était le coût total au final, hors subventions.

Madame la Maire

Je vais vous répondre dans l'ordre. C'est bien notre sujet, d'avoir à la fois un cœur de ville qui soit attractif et de ne pas oublier les quartiers. C'est pour cela que dans le déploiement du projet, il y a d'autres quartiers que le cœur de ville, comme M. FOURMONT vient de vous l'expliquer, ce qui permet que personne ne soit oublié.

Concernant le coût, il est de 2 500 euros, auxquels s'ajoutent les forces humaines et le travail habituel des services, avec pour ce projet-là, une contribution particulière de la Métropole.

Pour couper court à toute question sur le sujet, je précise aussi que nous aurions pu procéder à cet embellissement et à ce projet sans aucune délibération. Simplement, nous n'aurions pas eu le fonds de concours de la Métropole, alors que nous avons été sélectionnés. La subvention nous permet à la fois de nous inscrire dans le processus d'Orléans Métropole et de dire aussi que nos services sont capables de faire des choses remarquées à l'échelle de la Métropole. C'est aussi une reconnaissance très importante pour les services du Cadre de vie que je remercie.

Le projet a créé une certaine émulation. Cette délibération nous permet non seulement de récupérer cette somme de 2 500 euros mais en plus de faire vivre l'image de Fleury. Cela répond à vos questions ?

Madame MULLER

Oui, merci. Maintenant il y a quand même une question. Nous l'avons évoqué je crois en commission. Je crois qu'il n'y a que sept agents qui sont dédiés à l'embellissement de la Ville ?

Madame la Maire

Non, quatorze.

Madame MULLER

Mais sur ce projet ils étaient sept. C'est vrai que si on fait le tour, il y a beaucoup de travail au niveau de la Ville : les extérieurs, les espaces verts...

Madame la Maire

Il n'y a pas que les agents de la Ville sur les espaces verts, il y a aussi des agents de la Métropole. Et bientôt, pour certains cas, comme les Marronniers, les équipes de bailleurs, puisque l'on va commencer à mettre fin à cette spécificité un peu atypique qui fait que l'on a des ensembles de l'espace public, y compris au pied des immeubles, qui ne sont pas entretenus par les bailleurs. Cela va contribuer à alléger la charge de la Ville.

Madame MULLER

Il faut juste attendre. Après le 7 novembre, nous aurons de nouveaux embellissements dans les quartiers.

Madame la Maire

Oui, en tout cas ils vont profiter aussi de cela.

M. FOURMONT

Pour préciser les propos de Madame la Maire, effectivement nous sommes sur un projet beaucoup plus global : il n'y a pas que les plantes qui ont été déployées, nous sommes en train aussi de regarder les endroits où il faut planter des arbres, à des endroits où certains sont morts sur pied. Nos services sont en train d'y travailler. Il y a aussi le clos de Lamballe, en centre-ville, où malheureusement, on voit bien qu'il manque des plantes, des arbres. Là aussi, il y a eu une rencontre avec le syndicat de copropriété et nous avons travaillé sur des projets pour cette zone.

Madame la Maire

Je vous propose de passer au vote. Tout le monde prend part au vote. Y a-t-il des oppositions ? Des absences ?

La délibération est adoptée. Et encore une fois, toutes mes salutations, mes félicitations et mes remerciements au service Cadre de vie. Nos jardins ont été remarqués par les autres territoires et par les Fleurysois, ce qui fait toujours plaisir.

Adoptée à l'unanimité.

SPORT

5) Exonération de la redevance d'occupation du domaine public de la SASP Fleury Loiret Handball dans le cadre de la crise sanitaire liée à la COVID 19

Mme COULON, Adjointe, expose

Par délibération du 26 septembre 2016, le conseil municipal approuvait les termes de la convention d'occupation des équipements sportifs conclue avec la SASP Fleury Loiret Handball et les modalités de calcul de la redevance d'occupation du domaine public pour quatre saisons sportives.

Suite à la crise sanitaire due à la Covid19, la Ville a été contrainte de fermer ses équipements sportifs.

La SASP n'a donc pas pu utiliser la salle Albert Auger pour s'entraîner du 14 mars 2020 au 14 juillet 2020. Cette crise sanitaire a en outre porté sensiblement atteinte à la situation financière de la SASP Fleury Loiret Handball.

En conséquence, il est proposé d'exonérer la SASP Fleury Loiret Handball d'une partie de la redevance due au titre de la saison 2019-2020 selon les termes suivants :

	Janvier à mars	Avril à juin
Montant redevance due	7 232,18 €	7 232,18 €
Nbr jours	90	91
Coût par jour	80,36 €	79,47 €
Nbr jours immobilisés	18	91
Montant de l'exonération	1 446,44 €	7 232,18 €
Montant total de l'exonération		8 678,62 €

- pour la période de janvier à mars 2020 : exonération d'un montant de 1 446,44 € TTC,
 - pour la période d'avril à juillet 2020 : exonération d'un montant de 7 232,18 € TTC.
- Le montant global de l'exonération des sommes dues de la redevance pour la saison 2019-2020 s'élève à 8 678,62 € TTC.
Cette exonération est conclue par avenant annexé à la présente délibération.

Vu l'ordonnance n°2020-319 du 25 mars 2020 portant diverses mesures d'adaptation des règles de passation, de procédure ou d'exécution des contrats soumis au code de la commande publique et des contrats publics qui n'en relèvent pas pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,

Vu l'avis de la commission Culture - Sports - Handisports - Événements - Patrimoine historique du 06/09/2021,

Après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal :

- approuve la mise en place d'une exonération de la redevance due par la SASP Fleury Loiret Handball pour l'occupation du domaine public au titre de la saison sportive 2019-2020,
 - autorise Madame la Maire à signer l'avenant à la convention d'occupation des équipements sportifs par la SASP concluant les termes de l'exonération.
-

Madame la Maire

Le conseil municipal demande d'approuver cette délibération.
Avez-vous des questions ? M. DOMINGUES vous avez la parole.

M. DOMINGUES

Concernant la délibération, nous allons bien-sûr voter positivement.

Je souhaitais vous interroger plus globalement. Lors des derniers matchs de la SASP au Palais des sports, leur présidente a pris la parole dans l'espace partenaire, très émue, pour souligner que le club était dans une situation compliquée et qu'elle n'arrivait pas à avoir des relations avec la collectivité de Fleury-les-Aubrais. Si on remonte dans le temps, vous les avez rencontrés en mai ; après il y a eu des relances de courriers et on passe la délibération aujourd'hui.

Je souhaitais vous demander quelle vision vous avez de la SASP en relation avec Fleury. Vous le savez, ce club, c'est tout un écosystème, il y a des bénévoles, les salariés, les sportifs, le centre de formation. Cet écosystème est assez inquiet pour la suite, en tous cas dans l'espace partenaires, ils soulignaient un manque d'échanges. Quelle est votre vision pour la suite concernant le soutien de Fleury à la SASP.

Madame la Maire

Plusieurs choses. La première c'est que je remercie Marilyne COULON pour le travail qu'elle fait auprès de tous les clubs sportifs. Et elle s'attache évidemment à avoir des relations constructives, comme elles doivent l'être, avec l'ensemble des clubs et y compris la SASP.

La deuxième, c'est un club qui a une histoire emblématique pour Fleury-les-Aubrais mais je ne suis pas certaine que ce soit en mettant en cause publiquement ou en tapant sur ses partenaires que l'on crée les meilleures relations. Sincèrement, je ne comprends pas.

Et pourtant, encore une fois, j'ai vu la Présidente de 2 000 emplois 2 000 sourires, avec laquelle nous avons des relations tout à fait fluides, faciles, mais cela ne peut pas être avec des prises de parole parallèlement de cet ordre-là. Cela ne facilite pas les choses, d'autant que je n'ai jamais refusé de les recevoir. Marilynne COULON a fait des rendez-vous seule avec eux, j'en ai fait également. Nous avons fait des rendez-vous ensemble. Je ne comprends donc pas en quoi c'était difficile.

J'ai juste peut-être un petit truc en tête, c'est qu'il y a plusieurs demandes concernant le sol et je ne souhaitais pas répondre à l'une sans répondre à l'autre. Nous avons un truc un peu bizarre dans la salle, c'est que nous avons un sol qui appartient au club et qui est fixé sur une surface qui appartient à la Ville. On a du mal à savoir qui doit le fixer ou pas et dès lors qu'il y a des fuites, et que cela génère soit des dommages, soit de devoir intervenir, on ne sait plus si le dommage est lié aux fuites. Cela a été le sujet dès les premiers jours de notre mandat. Le temps de détricoter la situation et de comprendre comment cela était monté, cela a été complexe. Je pense que le montage n'aurait pas dû être fait comme cela.

Nous sommes en train de clarifier les choses avec eux pour qu'ils nous rétrocèdent le sol, et comme cela, nous on s'engage à ce que ce sol, sur lequel on peut intervenir avec nos techniciens ou des prestataires que l'on choisit, soit remis en état. Comme cela c'est clair, c'est nous qui avons la main mais on s'engage à faire en sorte que le sol soit utilisable, avec une exigence importante, c'est qu'il puisse y avoir du marquage qui permette d'autres sports, parce que c'est très important quand les scolaires viennent dans cette salle pour pratiquer.

Nous n'arrivions pas à avoir des éléments de la part de la SASP sur ce sol mais aucune rétention de notre part. Nos relations ont été parfaitement claires et transparentes et nous attendions les éléments. Mais si maintenant, on fait les choses comme il se doit pour se faire, excusez-moi du terme, allumer en public, je ne pense pas que ce soit la meilleure manière d'avoir un travail partenarial. J'imagine que c'est juste une maladresse, liée à l'émotion. Je ne peux pas croire autre chose.

Mme COULON

Comme l'a dit Madame la Maire, nous les avons reçus plusieurs fois, à chaque fois qu'il y avait une volonté de leur part de nous rencontrer. Et encore la semaine dernière, j'étais en réunion avec le manager et l'entraîneur pour discuter des crédits.

Il faut bien comprendre aussi qu'on ne peut pas répondre à toutes leurs demandes. Si c'est cela qui parfois les blesse, il peut y avoir de la maladresse de notre part, ou de ma part, j'en conviens. Mais à chaque fois, que ce soient les mails ou demandes de rencontres à leur initiative, j'ai toujours été disponible. C'est ce que je leur ai dit la semaine dernière encore : mon téléphone reste ouvert et ils peuvent m'appeler quand ils veulent. Je suis donc un peu surprise, comme Madame la Maire l'a dit, de ce genre de remontées.

Et concernant le sol, c'est exactement ce qui a été dit, nous sommes en pourparlers pour qu'ils nous le rétrocèdent.

Madame la Maire

Après, pour les échanges que l'on a pu avoir, notamment sur le contrat de prestations, nous avons la légitimité pour être exigeants ; il y a des sommes qui sont versées par la ville de Fleury et nous sommes attentifs aux contreparties pour la population. Mais je n'imagine pas non plus que ce soit là le problème car c'est tout à fait normal.

M. KUZBYT vous souhaitez intervenir.

Monsieur KUZBYT

Merci. Simplement pour dire que la demande de la SASP est légitime puisque la salle n'a pas été utilisée durant cette période. Elle se fait dans un cadre légal, notamment la fameuse ordonnance de 2021 qui permet à un acheteur public ou à une collectivité de pouvoir revisiter ses contrats ou ses concessions avec ses partenaires privés. Sur ce plan il n'y a donc pas de difficultés.

Mais, vous y faisiez référence à l'instant, Madame la Maire, avec le contrat de prestation, à l'inverse, la même ordonnance précise ce qui pourrait advenir d'un contrat de prestations quand il n'a pas été totalement exécuté. Et je suppose que cela était le cas, puisque parmi ce contrat, il y a l'acquisition et la mise à disposition de places au profit des fleurysois, des associations, des écoles aussi je crois.

Ma question est la suivante : avez-vous évoqué aussi ce volet-là dans la relation contractuelle ? Avez-vous également envisagé sur la saison prochaine de réintégrer les places non utilisées à cause de la crise sanitaire ou cela n'a-t-il pas du tout été évoqué dans les échanges ?

Madame la Maire

Non cela n'a pas été évoqué. Vous savez, autant on peut être exigeants quand les gens sont en situation de faire, autant il faut faire attention aussi à la fragilité des acteurs. Comme cela a été dit par M. DOMINGUES, c'est un écosystème, qui engage aussi beaucoup d'énergie et de l'image pour le territoire. Ils s'entraînent ici, sont dans les écoles de Fleury et je n'ai aucune envie de les mettre en difficulté.

Cette ordonnance permet, elle n'impose pas. Nous devons soutenir les acteurs de notre territoire. De la même manière que nous avons maintenu les subventions aux associations sportives, y compris quand elles avaient une activité réduite, car je pense qu'il faut aussi être juste et nous avons essayé de l'être.

Monsieur KUZBYT

Mon propos n'était absolument pas de demander le remboursement de la partie de la prestation non effectuée. Il s'agissait de dire que les places non utilisées peut-être, pourraient être rajoutées sur la saison prochaine.

Madame la Maire

On peut regarder cela mais aussi dans une économie globale. Ils vont en pâtir grandement si on exige cela et si tous les partenaires exigent cela. Parce que derrière, cela veut dire autant de places à vendre en moins et donc des difficultés pour eux. Alors même qu'on sait qu'ils sont dans une situation qui n'est pas facile.

M. DOMINGUES je vous donne la parole.

Monsieur DOMINGUES

Simplement Madame la Maire je trouve votre réponse assez sidérante. Quand un partenaire formule des inquiétudes, j'essaie de comprendre pourquoi ce partenaire a ces inquiétudes-là. Ils ont formulé le fait qu'ils aimeraient avoir une meilleure relation avec la mairie de Fleury. Honnêtement, on sait que Fleury-les-Aubrais n'a pas les moyens comme d'autres villes de soutenir le sport de haut niveau, ce n'est pas la politique qui est décidée.

Madame la Maire

Je viens de dire l'inverse, que nous prenons les dispositions pour que la gestion du sol leur permette une activité dans les meilleures conditions possibles et dans la clarté la plus totale. Je viens de dire que je n'avais pas souhaité que l'on revienne sur le contrat de prestations, pour les soutenir, comme tous les acteurs qui ont traversé les difficultés de la crise sanitaire. Et Mme COULON nous a rappelé qu'elle était avec eux encore la semaine dernière. C'est juste que, s'ils ont des inquiétudes, ce n'est pas devant un auditoire qu'il faut solliciter un rendez-vous.

Nous passons au vote. Tout le monde prend part au vote. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Une abstention. C'est donc adopté à la majorité.

Adopté à la majorité par 33 pour et 1 abstention : M. BLANCHET

6) Conventions de mise à disposition quadripartites du stand de tir de Fleury-les-Aubrais au profit de la police intercommunale des transports d'Orléans et de la police municipale de la ville d'Orléans

Mme COULON, Adjointe, expose

Par délibération du 28 juin 2021, le stand de tir municipal situé 154 rue des Fossés à Fleury-les-Aubrais, est mis à disposition exclusive du CJF tir et de la Ligue du Centre Val de Loire de tir qui en assurent la gestion. Cette mise à disposition est conclue par une convention d'occupation tripartite renouvelée pour 4 saisons sportives jusqu'au 31 août 2024.

Dans la convention approuvée par délibération du conseil municipal du 28 juin 2021, il a été ajouté à l'article 6 :

- le principe de mise à disposition de créneaux auprès des polices municipales des communes de la métropole ainsi qu'auprès de la police des transports de la Métropole d'Orléans dans le cadre de leur pratique professionnelle ;
- la conclusion d'une convention quadripartite annuelle pour ces mises à disposition établie par la direction des sports.

Les conventions de mise à disposition du stand de tir auprès d'Orléans Métropole et de la Ville d'Orléans sont arrivées à échéance le 31 août 2021.

Il est proposé de conclure une nouvelle convention avec chaque administration et les différents partenaires concernés :

- La Ville de Fleury-les-Aubrais, propriétaire des lieux,
- La métropole / la Ville d'Orléans
- Le Cercle Jules Ferry Tir et la Ligue Régionale de Tir du Centre, qui sont les 2 associations qui bénéficient à titre exclusif d'une mise à disposition des locaux, pour leurs activités.

Ces conventions ont pour objet de fixer les conditions techniques et financières d'utilisation du stand de tir :

- Les agents métropolitains et municipaux s'engagent à respecter les règles de sécurité relatives au régime du stand de tir et aux consignes de tir définies dans le règlement interne de l'association.

- Les créneaux d'utilisation du stand de tir sont arrêtés un mois à l'avance par entente entre les parties.

- La participation aux dépenses d'entretien des infrastructures de tir se fera par le changement, si nécessaire, des protections des pare-balles en bois et de leur soutien, chaque année selon les dégâts occasionnés et constatés contradictoirement en fin de saison par le Président de l'association et un représentant d'Orléans Métropole et de la Ville d'Orléans.

- Le montant de la cotisation s'élève à 100,00 euros par stagiaire. A titre indicatif, 16 personnes pour Orléans Métropole et 108 personnes pour la Ville d'Orléans sont concernées par ce dispositif. Ces conventions sont prévues pour une durée d'un an avec effet au 1er septembre 2021.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 28 juin 2021 portant mise à disposition du stand de tir municipal au CJF tir et à la ligue de Centre Val de Loire,

Vu l'avis de la commission Culture - Sports - Handisports - Événements - Patrimoine historique du 06/09/2021,

Après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal :

- approuve les conventions de mise à disposition quadripartites jointes en annexe déterminant les conditions techniques et financières d'utilisation de son stand de tir situé 154 rue des Fossés à Fleury-les-Aubrais avec effet au 1er septembre 2021, pour une durée d'un an,
- autorise Madame la Maire à signer lesdites conventions.

Madame COULON

Nous avons voulu revoir cette convention parce qu'à l'origine c'est une convention tripartite et la ville de Fleury-les-Aubrais n'était pas intégrée. Nous avons voulu la revoir pour que la Ville soit identifiée.

Madame la Maire

C'est vrai que c'est tout à fait logique car ce sont des locaux qui appartiennent à la Ville. Il y avait des formations dans des locaux que nous mettions à disposition des associations et nous n'étions pas cités. On s'est dit qu'il y avait un petit souci.

M. SILLY vous avez la parole.

Monsieur SILLY

Je vous remercie. Simplement, j'ai l'impression que nous avons une vraie passion pour les stands de tir car on en parle dans tous les Conseils municipaux mais ce n'est pas grave, j'aime beaucoup moi aussi cet équipement fleurysois.

Nous en avons très longuement parlé en commission, c'est un oubli ou une pratique ancestrale, on ne citait pas la ville. On peut dire que l'on a un équipement, que l'on en fait profiter nos polices d'Orléans, c'est plutôt une belle coopération.

Vous n'aurez probablement pas de réponse à des questionnements que je peux avoir mais je sais que vous les partagez, notamment l'isolation de ce stand de tir, sujet sur lequel il faut qu'on avance et que l'on ait une réflexion, évidemment avec les usagers mais aussi avec les autres collectivités pour que Fleury ne soit pas la seule à payer.

Madame la Maire

Et pas seulement. On pensait avancer un peu plus avec cette convention mais pour le moment on ne voit pas plus loin. On a appris que des polices municipales hors-métropole, et je crois même une hors-département, venaient s'entraîner.

Ce n'est pas grave en soi, ce n'est pas le problème. Mais leur mode d'entraînement, les tirs qu'ils ont à faire, se font dans des conditions qui font qu'ils sortent des zones insonorisées. Ce qui crée des nuisances pour le voisinage.

Il faut donc faire quelque chose mais il n'y a aucune raison que ce soit uniquement la ville de Fleury qui le prenne en charge ; en tous cas pas au-delà de la part pour sa police municipale, ni plus ni moins.

Donc en creusant les choses, parce qu'on s'est dit que les villes qui viennent s'entraîner doivent contribuer, on se demande s'il ne faut pas mettre le CNFPT dans l'histoire. Il faut que l'on regarde les contrats de formation et que l'on comprenne l'économie générale pour voir qui tire des profits et doit donc contribuer. Il faut que l'on arrive à clarifier les choses, entre les communes d'où viennent les polices municipales, le CJF, et le CNFPT.

Les services sont en train de travailler sur ces questions. C'est pour cela que je dis que ce n'est pas fini et c'est la prochaine étape.

Monsieur SILLY

Je vous remercie de votre réponse très complète. C'est effectivement dans ce sens que nous avons clôturé la dernière commission. J'avais d'ailleurs été rassuré d'une position commune : nous sommes d'accord pour ne pas mutualiser ou basculer l'équipement à la Métropole. Vous avez parfaitement le droit de vous poser la question mais il ne faut pas – comme parfois – être la

Madame la Maire

Comptez sur moi. Nous passons au vote. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ?
Tout le monde prend part au vote. La délibération est adoptée

Adopté à l'unanimité.

SERVICES TECHNIQUES ET URBANISME

7) Déclassement d'une partie d'une venelle rue Condorcet et cession au riverain

M. LACROIX, Premier Adjoint, expose

La Ville de Fleury-les-Aubrais, propriétaire de la venelle cadastre AX 724, située entre la rue Condorcet et la rue Jean Wiener, est sollicitée par un riverain qui souhaite acquérir une emprise d'environ 60m² afin d'aligner ses limites de propriété.

Conformément à l'article L.141-3 du Code de la voirie routière, le déclassement de l'emprise concernée ne nécessite pas d'enquête publique préalable puisque l'opération envisagée n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation. En effet, la venelle conserve son statut actuel et la circulation piétonne peut être poursuivie librement.

La Direction de l'Immobilier de l'État a fixé la valeur vénale des biens à 1000,00€ pour une surface totale de 60m². Toutefois, au regard de la faible emprise, la parcelle sera cédée à l'euro symbolique et le riverain prendra à sa charge l'intégralité des frais de géomètre et d'acte.

Vu le Code de la voirie routière, et notamment l'article L.141-3,

Vu l'avis de la commission Transition écologique -Rénovation urbaine - Patrimoine bâti - Logement du 11 mai 2021,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal :

- décide la désaffectation et le déclassement du domaine public de l'emprise concernée,
- cède à l'euro symbolique, avec dispense de paiement, l'emprise concernée à Monsieur Fabien PRÊTRE, domicilié 14 rue Condorcet,
- autorise Madame le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires et à signer les pièces relatives à cette affaire.

Madame la Maire

M. VITEUR vous avez la parole.

Monsieur VITEUR

J'ai juste une question un peu technique concernant la venelle. Vous dites que cela doit rester un élément de passage ?

Madame la Maire

M. LACROIX, vous pouvez répondre.

Monsieur LACROIX

En réalité, la venelle a un décrochement ; elle est assez large et à certains endroits beaucoup plus large, rue Condorcet. Cela va être réaligné sur la partie haute de la venelle côté rue Jean Wiener mais il y aura toujours un passage de, je crois, plus de deux mètres. Il va récupérer une bande et clôturer longitudinalement par rapport à la propriété et l'accès route des deux côtés sera préservé. C'était la condition, sinon on ne l'aurait pas proposé.

Madame la Maire

M. SILLY, vous avez la parole.

Monsieur SILLY

Simplement pour vous dire que rien à dire sur la délibération 8 et 9 que nous voterons favorablement. Idem pour la 7 mais des questions me sont venues à la lecture de cette délibération.

Je me demandais quel a été le cheminement pour arriver à cette délibération : est-ce que c'était une demande des riverains ? Un effet d'aubaine pour la ville ? Et surtout, est-ce que les autres riverains ont été consultés et est-ce qu'il aurait pu être envisagé de faire autre chose par les services. Je pense à des jeux pour enfants, à un peu d'espaces verts.

Monsieur LACROIX

Évidemment mais ce n'est pas assez large. Cela fait 60 m² sur une dizaine de mètres environ. Il n'y a qu'un seul riverain longitudinal de cette partie de venelle qui est en décrochement. Il n'est pas possible de faire un accès routier puisque je pense que c'est quelque chose qui avait été regardé à la base avant la création du lotissement dans les années 80. Maintenant il y a des maisons de part et d'autre du côté du lotissement et l'on ne pourrait plus faire d'accès routier. Cela n'aurait, de plus, pas de pertinence puisque l'on aboutit à la rue Condorcet à cet endroit-là, qui en plus n'est pas très large et à sens unique à cet endroit. On ne perd donc pas un accès potentiel à un îlot qui plus tard pourrait servir et un seul riverain pourrait être intéressé.

Ce sont des zones un peu délaissées, avec il faut le dire, souvent, un entretien qui laisse à désirer de la part de la Métropole et de la Ville. Quand il y a des décrochements comme ça, cela mène souvent à des dépôts de saletés et il vaut mieux essayer d'aligner. C'est à la demande du riverain qui nous a écrit, nous avons étudié le dossier et estimé qu'il n'y avait pas d'intérêt pour la Ville de garder cela.

Madame la Maire

M. SILLY vous souhaitez intervenir.

Monsieur SILLY

Simplement pour vous remercier de ces éléments d'explication et reprendre mon propos, nous voterons favorablement les délibérations 7,8 et 9.

Madame la Maire

D'accord. Mme BOUR, vous avez la parole.

Madame BOUR

En regardant sur Google, je me demandais si grâce à cela, pourquoi pas, on ne pourra pas un jour envisager une voie d'accès pour construire à l'arrière.

Monsieur LACROIX

Ce sont des sujets que nous avons regardé avec les services, Madame BOUR, croyez le bien. Il ne s'agissait pas d'élargir le terrain pour permettre un accès. Par ailleurs, maintenant, avec les nouvelles réglementations bientôt en œuvre dans le cadre du PLUM définitif – puisque l'on est encore dans la phase de concertation - théoriquement les constructions de deuxième rideau vont être limitées et vous pouvez compter sur notre vigilance sur ce sujet.

Madame la Maire

D'accord. Nous passons au vote.

Pour la délibération 7, concernant la venelle cadastrée AX 724, rue Condorcet, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? C'est donc adopté à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité

8) Déclassement de domaine public rue Jeanne Labourbe et cession au riverain

M. LACROIX, Premier Adjoint, expose

La Ville de Fleury-les-Aubrais, propriétaire de la parcelle cadastrée AH 847, située rue Jeanne Labourbe, est occupée par une aire de stationnement, un local électrique et des haies de thuyas.

Les riverains ont signalé à plusieurs reprises à la collectivité le débord de la haie sur leur propriété et le développement du système racinaire qui endommage leur clôture.

Ainsi, il a été procédé à la suppression de cette haie et proposé aux riverains d'acquérir les emprises concernées.

Celles-ci ne sont plus utilisées ni pour la circulation publique ni pour desservir des constructions. A ce titre, et conformément à l'article L.141-3 du Code de la voirie routière, le déclassement du domaine public ne nécessite pas d'enquête publique préalable puisque l'opération envisagée n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation.

Orléans Métropole, compétente en matière de création, entretien et aménagement de la voirie et de ses accessoires, a confirmé, par courrier en date du 27 août 2021 que ces emprises n'étaient plus affectées au domaine public routier.

La Direction de l'Immobilier de l'État a fixé la valeur vénale 18€/m². Toutefois, au regard de la faible emprise, la parcelle sera cédée à l'euro symbolique et le riverain prendra à sa charge l'intégralité des frais d'acte.

Vu le Code de la voirie routière, et notamment l'article L.141-3,

Vu l'avis de la commission Transition écologique - Rénovation urbaine - Patrimoine bâti, Logement du 8 juin 2021,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal :

- décide la désaffectation et le déclassement du domaine public de l'emprise concernée,
- cède à l'euro symbolique, avec dispense de paiement, l'emprise concernée à Monsieur et Madame Rappeneau, domiciliés 35 rue du 19 mars 1962,
- autorise Madame le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires et à signer les pièces relatives à cette affaire.

Madame la Maire

Pour la délibération 8, concernant la venelle cadastrée AH 847, y a-t-il des questions ?

Monsieur KUZBYT

Je crois que ce n'est pas une venelle. C'est un bout de terrain.

Madame la Maire

Effectivement.

Monsieur KUZBYT

Mais dans la délibération il est indiqué que c'est une venelle.

Madame la Maire

Il faut modifier, c'est une parcelle. Très bien, donc concernant la délibération 8 pour la parcelle cadastrée AH 847 : y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? C'est donc adopté à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité

9) Mise à jour du tableau de classement de la voirie sur le territoire communal

M. LACROIX, Premier Adjoint, expose

Par délibération en date du 27 juillet 2020, le conseil municipal a adopté la mise à jour du classement des voies communales, conformément aux circulaires n° 225 et 364 des 25 mai 1959 et 3 août 1960, et n°426 du 30 juillet 1961. Une actualisation du tableau récapitulatif des voiries est nécessaire.

Ce tableau, en annexe de la présente délibération, distingue les voiries dont la gestion est assurée par Orléans Métropole, la commune et le département, les voiries privées créées dans le cadre d'un lotissement, les voiries dont le statut est en cours de modification.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 27 juillet 2020 relative au classement des voies communales,

Vu l'avis de la commission transition écologique, rénovation urbaine, patrimoine bâti, logement du 7 septembre 2021,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal :

- approuve la mise à jour du tableau de classement de la voirie sur le territoire communal.

Madame la Maire

Nous avons ensuite la traditionnelle délibération de mise à jour du tableau de classement de la voirie sur le territoire communal. Comme à chaque fois, cela peut étonner de se dire non seulement qu'il y a un peu plus de 92 km de voirie sur Fleury-les-Aubrais. C'est vrai que quand on voit le rythme auquel, y compris budgétairement, on peut remettre les choses en ordre, ce n'est pas simple. Mais quand en plus on se rend compte que sur ces 92 km il y a seulement 1,7 km qui sont de la compétence de la Ville et que tout le reste est soit de la compétence métropolitaine pour l'essentiel, ou départementale, ou des voiries privées, cela surprend toujours un peu.

Ce qui surprend aussi, c'est que la longueur de bordure ne soit pas le double de la longueur de voirie. Il semble qu'il y a des rues qui n'ont pas de bord. Nous avons un premier tableau qui nous donne les voiries qui relèvent de la compétence départementale notamment une partie de la rue Marcellin Berthelot et la tangentielle, ensuite nous avons la voirie publique métropolitaine – c'est vraiment le gros des troupes – ; les voies publiques communales avec le parking du centre commercial loué aux commerçants, des chemins non revêtus et des chemins goudronnés ; le chemin des sablons et la voie d'accès au clos de l'Ange.

Monsieur LACROIX

La particularité de ce tableau, ce sont trois rues qui ont été ajoutées dans le tableau des voies privées. Ces sont des rues symboliques :

- ✓ la rue Charlotte Delbo – qui était une femme de lettres résistante et déportée – dans le lotissement face à la rue des Fossés ;
- ✓ la rue Clarissa Jean-Philippe – policière municipale assassinée en 2015 dans les attentats à Montrouge – qui sera la dénomination de la rue du Clos de Lamballe ;
- ✓ la rue du 16 août 1944 qui jouxte la rue du 8 mai 1945, qui est comme vous le savez la date de la libération de Fleury-les-Aubrais.

Je rappelle le processus classique : la Métropole valide sur proposition de Madame la Maire le nom des rues puisque la voirie ne nous appartient plus.

Mais là on est sur du domaine privé, puisque la Métropole a des conditions assez draconiennes pour accepter des rues dans le domaine public, notamment les accès des bennes, l'accès pour l'entretien, etc. Il y a également des normes pour la réalisation de la voirie pour être aux normes

Ville de Fleury-les-Aubrais

métropolitaines. Avant la ville était un peu moins regardante sur la rétrocession des voiries, ce qui explique que beaucoup de petits lotissements ne seront plus dans le domaine public.

Madame la Maire

Il n'y a pas de questions. Nous passons au vote. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? C'est donc adopté à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité

Madame la Maire

Je vous remercie toutes et tous de votre attention. Je vous souhaite une bonne fin de soirée.

La séance est levée à 22h13